

Index AI : PRE01/054/2012
01 February 2012

La Corée du Sud doit libérer un militant inculpé à la suite d'un tweet sur Kim Jong-il

Les autorités sud-coréennes doivent immédiatement relâcher un militant utilisant les médias sociaux, accusé d'avoir aidé « l'ennemi » en retweetant des messages publiés sur le compte Twitter officiel du gouvernement nord-coréen, a déclaré Amnesty International mercredi 1er février.

Mardi 31 janvier, Park Jeonggeun, 24 ans, militant au sein du parti socialiste sud-coréen, a été accusé par les autorités chargées de l'application des lois dans son pays d'avoir enfreint la Loi relative à la sécurité nationale, après avoir retweeté le message « Vive Kim Jong-il » publié sur le compte Twitter des autorités nord-coréennes.

Park Jeonggeun, qui affirme que son intention, en retweetant ces messages, était de se moquer des dirigeants nord-coréens et non pas de les soutenir, est incarcéré au centre de détention de Séoul depuis le 11 janvier et risque jusqu'à sept ans de prison.

« Ce cas n'a rien à voir avec la sécurité nationale, c'est plutôt une triste affaire illustrant l'incapacité totale des autorités sud-coréennes à saisir le sarcasme », a déploré Sam Zarifi, directeur du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

« Priver une personne de liberté parce qu'elle a exprimé pacifiquement ses opinions constitue une violation du droit international, mais dans le cas présent, les poursuites engagées contre Park Jeonggeun sont tout simplement ridicules et devraient être immédiatement abandonnées », a-t-il ajouté.

Le parti socialiste sud-coréen, dont Park Jeonggeun est membre, critique fréquemment la Corée du Nord car elle exploite ses travailleurs, a rendu les syndicats hors-la-loi et force les citoyens à travailler dans de terribles conditions.

« Park Jeonggeun est membre d'un parti qui critique ouvertement la Corée du Nord, mais les poursuites absurdes engagées contre lui ne sont pas isolées. Cela fait trop longtemps que les autorités sud-coréennes se servent de la Loi relative à la sécurité nationale pour limiter les libertés fondamentales et bâillonner la société civile au nom de la sécurité nationale », a-t-il poursuivi.

La police a accusé Park Jeonggeun de servir la propagande nord-coréenne.

« Mon intention était de parodier les dirigeants nord-coréens pour faire une blague ; c'était pour m'amuser », a déclaré Park Jeonggeun à Amnesty International.

« J'ai aussi téléchargé et modifié des affiches de propagande nord-coréennes sur Twitter – j'ai remplacé le visage souriant d'un soldat nord-coréen par mon propre visage affichant une mine abattue, et son arme par une bouteille de whisky. »

« Même si je suis en désaccord avec le communisme nord-coréen, la culture nord-coréenne m'intéresse et j'ai le droit de m'informer sur celle-ci », a-t-il expliqué.

« La Loi relative à la sécurité nationale a un effet très négatif sur la liberté d'expression en Corée du Sud. Elle n'est pas invoquée pour faire face à des menaces à la sécurité nationale, mais plutôt pour intimider et pour limiter le droit à la liberté d'expression. Elle doit être remaniée afin d'être mise en conformité avec le droit relatif aux droits humains. Si le gouvernement ne peut y veiller, cependant, elle doit être abrogée », a conclu Sam Zarifi.

Nombre de personnes ont été emprisonnées en vertu de cette loi sous le régime militaire sud-coréen des années 70 et 80. La torture, les « aveux » forcés et les procès iniques étaient alors monnaie courante au sein du système de justice.

Malgré la fin du régime militaire en Corée du Sud, les autorités recourent de plus en plus souvent à cette loi depuis 2008 pour harceler les détracteurs de la politique menée par le gouvernement à propos de la Corée du Nord.

Les autorités sud-coréennes – notamment la police, le parquet et le Service national des renseignements – continuent à utiliser la Loi relative à la sécurité nationale pour réprimer la contestation, en particulier pour sévir contre les personnes critiquant la politique menée par le gouvernement vis-à-vis de la Corée du Nord.

De nombreuses arrestations ont été menées en vertu de ce texte, pour « propagation ou instigation d'une révolte contre l'État » ; tout individu déclaré coupable de célébrer, d'encourager ou de propager les activités d'une « organisation antigouvernementale » risque jusqu'à sept ans de prison.

Les critères définissant la « célébration », l'« encouragement » ou la « propagation » peuvent donner lieu à diverses interprétations.

Plusieurs enquêtes sont actuellement en cours contre des personnes ayant mis en ligne des documents en relation avec la Corée du Nord que les autorités ont estimés « favorables à l'ennemi ».